



HAL
open science

Les espaces protégés de l'archipel des Seychelles : l'exemple du parc marin Sainte Anne (groupe des îles granitiques)

Virginie Cazes-Duvat

► To cite this version:

Virginie Cazes-Duvat. Les espaces protégés de l'archipel des Seychelles : l'exemple du parc marin Sainte Anne (groupe des îles granitiques). Travaux & documents, 1999, Propos géographiques sur le Sud-Ouest de l'océan Indien, 11, pp.197–214. hal-02175043

HAL Id: hal-02175043

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02175043>

Submitted on 2 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les espaces protégés de l'archipel des Seychelles : l'exemple du parc marin Sainte Anne (groupe des îles granitiques)

VIRGINIE CAZES-DUVAT
PRAG GÉOGRAPHIE
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

« *At least on paper, the Seychelles is the country with the largest percentage of protected areas in the world* » (SHAH, 1995). En effet les espaces protégés terrestres couvrent 43% de la superficie émergée de l'archipel soit 197 km² sur 445. Les 230 km² d'espaces protégés marins se répartissent en deux types : les réserves spéciales comme les réserves ornithologiques de Cousin et d'Arède à niveau de protection maximal et les parcs nationaux dans lesquels les activités humaines sont autorisées. A l'exception de Port Launay et de Baie Ternay situés sur la côte occidentale de Mahé, les parcs marins visent à protéger la biodiversité marine d'îles et îlots proches des trois îles principales : Curieuse (Praslin), Sainte Anne (Mahé) et Coco (La Digue). Seul le parc de Silhouette est plus éloigné.

Le parc marin Sainte Anne consiste en une zone marine de 14 km² répartie autour de 6 îles (Sainte Anne, Cerf, Longue, Moyenne, Ronde et Cachée) à laquelle est adjointe une bande côtière de 20 mètres de large au-dessus du niveau des hautes mers. Les îles du parc sont situées à une distance comprise entre 1,5 et 5 kilomètres de la zone industrialo-portuaire de la capitale de l'archipel, Victoria. Créé en 1973, un an après l'ouverture de l'aéroport international sur le premier remblai, ce parc présente l'originalité de posséder de par sa situation et son histoire une forte attractivité en dépit de dégradations environnementales sérieuses. Les conflits d'usage et les difficultés de gestion actuelles imposent un renouveau des politiques de protection et de gestion depuis quelques années dans le contexte du choix, par la République des

Seychelles, de la voie du développement durable et de la mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière. L'intérêt de ces nouvelles approches se trouve menacé dans la pratique par des enjeux de développement.

LES RÉALITÉS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PARC SAINTE ANNE

Au sein des espaces protégés de l'archipel, les îles du parc Sainte Anne occupent une place à part de par la multitude des usages auxquelles elles sont vouées. Aussi constituent-elles un parc original soumis à des pressions anthropiques variées qui génèrent des conflits d'usage spécifiques et d'importantes difficultés de gestion.

Les facteurs d'attractivité du parc marin Sainte Anne [figure1]

Divers facteurs naturels et historiques dotent les îles du parc Sainte Anne d'une forte attractivité.

La situation du parc au sein de l'espace insulaire

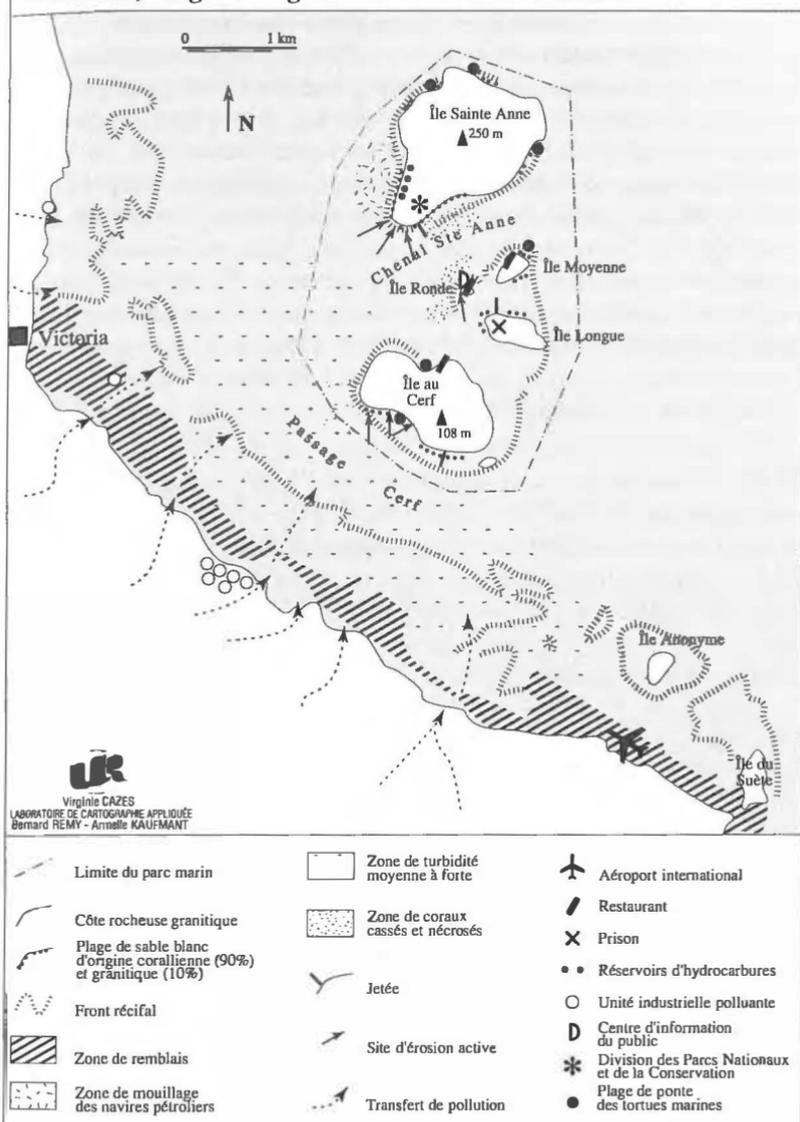
L'attractivité du parc tient d'abord à sa situation au sein des îles granitiques du nord face à Mahé qui est à la fois l'île la plus vaste (154 km²), la plus peuplée (68 000 habitants¹) et la plus touristique (120 000 touristes par an)². Au cours des années 1980, l'augmentation du niveau de vie de la population et l'essor du tourisme international ont fait du parc Sainte Anne un vaste espace récréatif de proximité pour l'île principale. La faiblesse des distances et des profondeurs qui séparent les 6 îles du parc permettent aux touristes de passer aisément de l'une à l'autre à pied à marée basse. Seule l'île Sainte Anne se trouve isolée au nord par un chenal.

Les richesses naturelles des terres émergées et des eaux marines dans la zone du parc

Le patrimoine naturel du parc est riche sur le plan paysager, tant en domaine terrestre que marin. Les paysages naturels remarquables que constituent les plages de sable blanc à

1. Estimation du Management Information System Division pour 1997.
2. Moyenne annuelle pour la période 1992-1997 (source : misd).

**Figure 1 - Le parc marin Sainte Anne :
situation, usages et dégradations environnementales**



granulométrie fine ourlées de ceintures végétales de haut de plage (takamaka, *Calophyllum inophyllum*; cocotier, *Cocos nucifera*; filao, *Casuarina equisetifolia*), les petites criques enserrées d'amas de blocs

granitiques aux couleurs changeantes et les jardins de corail sous-marins présentent sur toutes les îles une bonne accessibilité sans danger aucun. Le parc Sainte Anne constitue de surcroît un haut lieu de la biodiversité marine des îles Seychelles par sa richesse en écosystèmes et en espèces. La cartographie des zones peu profondes permet de distinguer trois types d'habitats riches en vie : les récifs coralliens frangeants, les herbiers à bancs sableux et les flèches de sable émergées à marée basse qui constituent des secteurs préférentiels de pêche de certains oiseaux marins comme le héron cendré (*Ardea cinerea*). Les plages calmes et à profil sédimentaire régulier et stable par mousson de « norois »³ des îles du parc constituaient encore en 1984 d'excellents sites de ponte des tortues caret (*Eretmochelys imbricata*) (MORTIMER, 1984).

Un haut lieu du patrimoine historique national

L'île Sainte Anne présente l'originalité d'être le haut lieu à la fois de l'histoire du peuplement et de l'histoire de la protection environnementale de l'archipel des Seychelles. Déjà en 1506, la première représentation cartographique des îles Seychelles, réalisée par les navigateurs portugais, faisait apparaître avec précision le groupe de Mahé sous le nom des « sept sœurs » qui resta longtemps usité ; cette représentation atteste de la perception précoce de l'intérêt stratégique des îles satellites de Mahé. Situées à l'avant de l'île principale et séparées d'elle par un remarquable port naturel propice à la relâche des navires, les petites îles du parc actuel ont joué un rôle essentiel dans les débuts de l'histoire nationale entre 1758 et 1775. Lors de la prise de possession des îles au premier novembre 1756, Nicolas Morphey vantait les remarquables qualités du port naturel qui s'ouvre entre Mahé et le groupe Sainte Anne. Quelques années après, en août 1769, dans ses propos au Ministre de la Marine, Marion Dufresne insistait sur sa position stratégique dans l'océan Indien « ... d'un port enfin assez favorablement situé, pour que vaisseaux qui, surtout dans un temps de guerre, iraient s'y réparer ou s'y rafraîchir, pussent en vingt jours de navigation réparaître aux Indes ». En 1770, la nécessité de contrôler des îles aussi stratégiques face aux anglais fit de Sainte Anne la première île habitée de l'archipel : l'affairiste Brayer du Barré obtenait du roi de France l'autorisation de débarquer 26 personnes pour créer le premier établissement humain.

3. Norois : mousson de nord-ouest de novembre à mars.

Dans l'histoire de la protection de l'environnement, l'île Sainte Anne a joué un rôle majeur. Elle est la seule de l'archipel à posséder une tradition ancienne de préservation des espèces menacées d'extinction. En 1787, le premier parc y était créé pour accueillir les 6 000 tortues terrestres qui avaient échappé au ramassage intensif des premières années d'occupation. L'ouverture récente à Sainte Anne d'un parc de tortues visité par les touristes montre bien que la tradition de protection peut devenir un facteur d'attraction !

Proximité de Mahé, excellente accessibilité et calme des eaux marines ont fait des îles Sainte Anne un espace stratégique et attractif par le passé ; ainsi constituent-elles aujourd'hui des espaces clés du patrimoine historique national. Ces mêmes atouts combinés à la richesse du patrimoine naturel expliquent l'importance de la pression anthropique qui s'exerce aujourd'hui sur des îles vouées à des usages multiples.

La pratique de l'espace : usages et pression anthropique

Évaluation de la charge anthropique

Trois types de population fréquentent les îles du parc. La plus nombreuse est la population touristique. Aux 30 000 touristes recensés par le paiement de la taxe d'accès au parc, il faut ajouter quelques milliers de visiteurs qui accèdent aux îles par la complaisance d'un propriétaire de bateau. Le deuxième type de population est constitué de résidents qui habitent les zones littorales des îles Sainte Anne, Cerf, Moyenne, Ronde et Longue. En troisième lieu, le développement socio-économique de la République des Seychelles s'accompagne depuis deux décennies de l'émergence d'une classe moyenne qui effectue des migrations dominicales régulières vers l'île Cerf pour la promenade et le pique-nique. Ces trois catégories de population fréquentent les mêmes espaces côtiers et pratiquent des activités aquatiques, aussi la pression anthropique est-elle concentrée sur le littoral et plus particulièrement sur les anses les plus proches des jetées de débarquement et les plus accessibles ainsi que sur les récifs.

La multitude des usages

Les activités recensées dans le parc sont multiples et inégalement réparties. Les fonctions touristique et récréative sont celles dont la distribution est la plus homogène : elles concernent les

espaces terrestre et marin de quatre des six îles, l'île Longue étant interdite au public et l'île Cachée peu accessible parce qu'excentrée. Les pratiques récréatives sont variées : pique-nique sur la plage ou déjeuner dans l'un des trois restaurants du parc (îles Moyenne, Ronde ou Cerf); visite du Centre d'Information situé sur l'île Ronde ; découverte des fonds sous-marins par plongée libre ou par bateau à fond de verre ; baignade et promenade sur les plages. La pêche, autorisée aux seuls résidents, est pratiquée dans l'ensemble du parc. Les autres activités concernent l'île Sainte Anne qui joue le rôle d'avant-port de Mahé : au large de sa côte occidentale, des bouées de mouillage permettent aux thoniers d'être réapprovisionnés en hydrocarbures par pipe-line. Le chenal Sainte Anne constitue d'ailleurs une grande voie d'accès maritime au port de Victoria. Même si l'île Sainte Anne n'accueille plus comme par le passé les 800 élèves du National Youth Service, elle conserve une fonction éducative. Des journées de sensibilisation environnementale y sont organisées au profit des élèves des écoles et des employés de divers secteurs d'activité à l'initiative du responsable de l'information publique du parc. Depuis 1996, Sainte Anne est devenue l'île d'élection de la Division des Parcs et de la Conservation qui y a installé ses locaux, dans le cadre nouveau d'une liberté de gestion à l'égard de la Division de l'Environnement (DOE). L'île Longue qui abrite la prison est interdite au public.

L'impact environnemental de la charge anthropique

Dans le parc, les dégradations environnementales sont diverses. La pollution des eaux marines est la principale cause de l'état de dégradation des récifs. Elle est essentiellement d'origine domestique et industrielle : 7 300 m³ d'eaux non traitées sont rejetés chaque jour dans les eaux marines. Le système de traitement des eaux usées du Grand Victoria est sursaturé et il apparaît d'autant plus difficile d'y remédier que de nouveaux quartiers d'habitat social fleurissent face aux îles. La forte charge des eaux en nutriments favorise le développement d'algues dont la prolifération génère l'asphyxie et la nécrose des coraux. Cette pollution se trouve encore accrue chaque année par les 20 000 tonnes de déchets divers rejetés par la flotte de pêche et par les 8 tonnes d'huile de thon issues des Conserveries de l'océan Indien. Les eaux de surface sont régulièrement polluées par les déversements accidentels d'hydrocarbures qui provoquent la mort d'organismes marins. Existente enfin des pollutions par turbidité. La construction de 200 hectares de

remblais par dragage du récif et comblement des eaux peu profondes face aux îles a généré une turbidité durable des eaux marines du parc. Les conditions de développement des coraux s'en trouvent dégradées et le dépôt des particules en suspension provoque leur asphyxie. La turbidité connaît également des causes naturelles : les épisodes de fortes pluies s'accompagnent d'importants apports terrigènes à la mer qui troublent pour quelques jours les eaux côtières. Les coraux sont également cassés par le piétinement des visiteurs et par l'ancrage des bateaux de plaisance.

L'érosion côtière menace aujourd'hui de disparition les plages des façades méridionales des îles Cerf et Sainte Anne. Les causes de ce déséquilibre sédimentaire sont pour partie générales (perturbation de la saisonnalité climatique et renforcement de l'impact érosif des courants de suète⁴) et pour partie locales. La construction des remblais de Mahé a réduit de 300 à 700 mètres la largeur du Passage Cerf suivant les secteurs, renforçant la puissance érosive des courants. Pollution et érosion dégradent la qualité des paysages : les déchets solides rejetés en mer s'accumulent à marée haute sur les plages ; la côte sud de l'île Sainte Anne est encombrée de murs de protection disloqués qui gisent sur les plages. Pollution et érosion ont des conséquences néfastes sur la richesse écologique des îles. Le recul des plages du sud de l'île Cerf a supprimé des sites de ponte des tortues marines *Eretmochelys imbricata*. Et la pollution des eaux marines a réduit la diversité et l'abondance des peuplements récifaux et généré la prolifération d'espèces indésirables, échinidés et algues destructeurs de coraux. Les prélèvements illicites de tortues et de poisson (300 prises en 1992) réduisent les stocks vivants et contribuent à l'appauvrissement du parc.

Les difficultés actuelles de gestion du parc

Les difficultés de gestion du parc proviennent à la fois de l'insuffisance des moyens disponibles face à l'importance des problèmes environnementaux et de conflits d'usage dus à la multitude des fonctions de l'espace.

Les problèmes de gestion

Les moyens humains disponibles dans le parc peuvent être considérés comme insuffisants au regard de la multitude et de la

4. Suète : mousson de sud-est, de mai à octobre.

sévérité des problèmes environnementaux. Douze gardes interviennent à la fois dans les parcs de Baie Ternay, de Port Launay et Sainte Anne alors que ce dernier requiert une équipe fournie et permanente. L'intervention des gardes conserve un impact très limité en l'absence de relais judiciaires adéquats dans les cas d'infraction et en l'absence de balisage de la zone protégée. Il est par ailleurs difficile de contrôler si les pêcheurs sont des résidents du parc ou non. Les gestionnaires ont également manqué jusqu'à ce jour de moyens et de politique propres.

Les conflits d'usage

La multitude des usages alimente régulièrement des conflits. Résidents et visiteurs ont des intérêts contraires. Les résidents se plaignent des nuisances occasionnées par les visiteurs, des risques d'incendie et de dégradation des paysages causés par les feux pratiqués au cours des pique-nique et de difficultés d'accès à leur propriété en période de forte fréquentation. Le droit de propriété ne les protège pas : la plage est propriété publique jusqu'au niveau des hautes mers et à ce titre d'accès libre ; les résidents en ont la propriété dès le haut de plage dont il est difficile de chasser les baigneurs.

Les intérêts des industriels et des partisans du développement touristique ne sont pas davantage compatibles. Des choix de développement plus exclusifs que par le passé devront être faits dans les prochaines années. Deux orientations s'opposent : l'alternative industrielle qui conduirait à conserver la station de stockage des hydrocarbures de la SEychelles PEtroleum Company (SEPEC) au profit des thoniers et de la Marine Nationale ; et l'alternative touristique-environnementale qui engendrerait le transfert de cette station sur de nouveaux remblais aménagés au nord de Victoria et la construction sur Sainte Anne d'un hôtel de 120 chambres avec golf.

LE DISPOSITIF DE PROTECTION ET SON RENOUVELLEMENT RÉCENT

Le parc des îles Sainte Anne a été le premier créé en 1973 et se trouve régi par des textes de loi adoptés entre 1969 et 1975. Face à l'insuffisance de ce premier dispositif, un nouveau concept de protection a émergé à la fin des années 1980 et s'est précisé dans les années 1990, fondé sur des principes d'aménagement et de gestion.

La législation sur les parcs [années 1970]

La loi du 15/12/1969 sur les parcs nationaux et la Commission de Conservation de la Nature qui a pour charge de les gérer définit les parcs comme destinés à préserver les espèces vivantes, les sites d'intérêts esthétique, géologique, historique, archéologique et scientifique au profit du public. D'abord pauvres, les objectifs assignés à la politique de conservation ont été élargis en 1982, suivant les directives de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), à la préservation de la diversité génétique, au maintien des processus écologiques de régénération des écosystèmes et de recyclage des nutriments ainsi qu'à l'exploitation durable des espèces.

Etablie par les lois de 1973 et de 1975, la réglementation du parc Sainte Anne interdit la pratique de la planche à voile et du ski nautique, les prélèvements d'espèces vivantes et de matériaux, les constructions dans le Domaine Public et le rejet de tout déchet. Seuls les résidents sont autorisés à pêcher mais uniquement à la ligne, à installer deux casiers tout au plus par famille (après obtention d'un permis) et à caréner leur bateau dans les eaux du parc.

Les grandes directives nationales d'aménagement et leur évolution récente [années 1980-1990]

La politique de développement et d'aménagement pour 1990-2000

A la suite de la publication en 1987 du rapport Brundtland par la Commission sur l'Environnement et le Développement de l'Organisation des Nations Unies, la République des Seychelles a adopté la voie du « développement durable » qui fait de la préservation des ressources naturelles une condition impérative de la poursuite du développement. Dès lors une planification du développement s'est avérée nécessaire et le Ministère de la Coopération Française a été chargé de la réalisation d'un Plan d'Aménagement du Territoire publié en 1989. L'intérêt de ce document pour le parc Sainte Anne est limité. Il juxtapose la zone de développement de la côte est de Mahé et la zone protégée du parc Sainte Anne ; or les îles du parc sont trop proches de Mahé pour être préservées des impacts de son développement socioéconomique. Et ce plan n'a aucune valeur exécutoire en raison de son caractère indicatif.

Les recommandations d'aménagement de l'Atlas des zones d'environnement sensible (1996)

L'Atlas des zones sensibles réalisé par Marc Duncombe (DOE) et publié en 1996 constitue le premier document officiel de synthèse sur la sensibilité des espaces naturels des îles granitiques qui formule des recommandations d'aménagement pour 22 catégories d'espaces. Deux principes nouveaux sont énoncés pour l'aménagement des espaces protégés (catégorie 4) : le respect des usages existants et la prescription de toute activité qui pourrait les modifier ; la nécessité de création de « zones tampon » à usages spécifiques en périphérie des espaces protégés. Le premier de ces principes n'apporte aucune modification à l'existant dans le cas du parc Sainte Anne précocement voué à des usages multiples et incompatibles. Le second principe présente un plus grand intérêt : il recommande de délimiter autour du parc un cordon de protection. La restriction des usages serait décroissante du centre vers la périphérie du domaine protégé. A côté des recommandations qui s'appliquent aux seuls parcs, des dispositions générales relatives aux différents types d'habitats et de paysages s'appliquent à tous les espaces, qu'ils soient protégés ou non. Parmi elles, trois recommandations concernent plus particulièrement la préservation du patrimoine naturel. L'aménagement des plages doit proscrire toute construction et tout type de fréquentation qui seraient de nature à menacer la ponte des tortues marines. Les constructions réalisées en zone côtière doivent pour des raisons esthétiques évidentes respecter les lignes de force du paysage (part des milieux minéral et végétal, lignes de côte et de crête, lignes de rupture entre premier, second et arrière plan). Les secteurs d'érosion et les zones situées immédiatement à l'amont et à l'aval doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation et connaître un développement limité.

Le plan de gestion de 1995

En 1995, avec le concours de l'UICN, la Division de l'Environnement a mis au point un plan de gestion du parc Sainte Anne. Ce document propose un bilan des usages et de leurs impacts environnementaux, un plan de zonage visant à préserver la multitude des usages tout en réglant les conflits et un énoncé des conditions préalables à la mise en application du plan.

Un exemple de projet de gestion intégrée de la zone côtière

Le Plan de Gestion du parc Sainte Anne a été établi alors que la République des Seychelles adoptait à la suite du congrès de Victoria de janvier 1995, comme les autres membres de la région Afrique de l'est⁵, le concept de Gestion Intégrée de la Zone Côtière en remplacement des modes de gestion traditionnels sectoriels et issus des seules autorités. Aussi ce plan est-il empreint de la représentation globale et systémique de l'espace qui s'impose progressivement. Il est fondé sur le principe participatif : les résidents ont été consultés sur les propositions de zonage de la DOE et un plan de zonage respectueux de leurs préoccupations a été dressé et livré aux autorités. Le plan de zonage repose sur les principes de gestion intégrée de l'espace et de gestion durable des ressources naturelles. Il prend en effet en considération la totalité des usages pour proposer une zonation fonctionnelle de l'espace qui vise à réduire les conflits d'usage. Dans chacune des zones du parc, les usages ont été définis à partir de la distribution des ressources naturelles dans un souci d'exploitation durable. Ainsi, le plan de gestion vise à satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. L'évaluation de la capacité des écosystèmes à supporter la charge anthropique permettra d'effectuer une gestion préventive du milieu naturel telle que la requiert le développement durable. La coopération régionale est encouragée, un groupe de gardes seychellois devant effectuer une mission de formation dans le parc Kisiti au Kenya. Par ailleurs, des actions de suivi sont requises pour constituer une base de données d'aide à la décision qui ne perde pas sa validité au cours du temps. Et en dernier lieu, une politique de sensibilisation et d'éducation du public est proposée afin de réduire les conflits et les pratiques illicites.

Les plans de zonage (figure 2)

Deux plans de zonage sont proposés : le premier a été établi par les experts internationaux de l'UICN, le second est corrigé des requêtes des résidents du parc dans la zone de l'île Cerf. Les principes de zonage communément admis sont nombreux. D'abord l'installation de bouées de démarcation de la zone protégée

5. Le projet des mers régionales de l'ONU a regroupé les pays membres en zones, dont la région Afrique de l'est à laquelle appartient la République des Seychelles.

permettra de faire respecter plus aisément la réglementation dans les eaux côtières. Les zones à « usage général », soumises aux seules restrictions édictées dans les textes de loi de 1973 et 1975, sont les chenaux Sainte Anne et Cerf voués à la circulation maritime et les secteurs peu vulnérables qui se prêtent à l'installation de bouées de mouillage. Les secteurs de découverte sous-marine sont limités par la nécessité d'éviter le chenal de circulation maritime Sainte Anne et les zones sableuses peu profondes sans intérêt. Ils suivent de manière discontinue le tracé du front des récifs frangeants qui séparent Cerf, Ronde, Moyenne et Longue de Sainte Anne. Les zones de protection stricte qui s'étendent au sud et à l'est de l'île Longue ont deux vocations : l'étude, l'expérimentation, le suivi scientifique et la reproduction des tortues marines. La côte occidentale de Sainte Anne demeure vouée aux services portuaires. Les résidents de Cerf souhaitent être protégés des nuisances occasionnées par les visiteurs par une zone d'accès restreint disposée en ceinture autour de l'île. A l'intérieur de cette zone, la vitesse autorisée aux embarcations serait limitée et l'ancrage serait sévèrement réglementé. Seuls les visiteurs pris en charge par des tour-opérateurs, des guides ou invités par des habitants de l'île seraient autorisés à pique-niquer sur les plages et à se baigner.

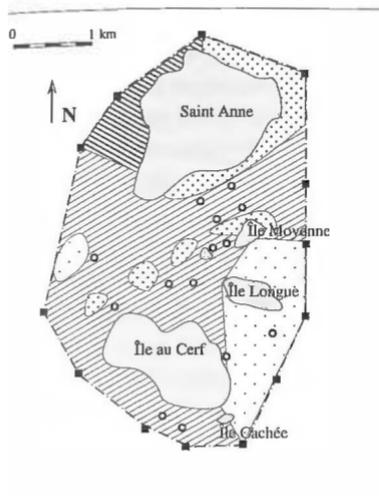
Le Plan de Gestion du parc Sainte Anne témoigne d'un renouveau de l'approche des problèmes environnementaux et pourrait constituer, s'il était adopté, une avancée considérable dans le domaine de la planification du développement et de la gestion de l'espace côtier.

La position centrale du parc dans le renouveau récent de la politique de protection

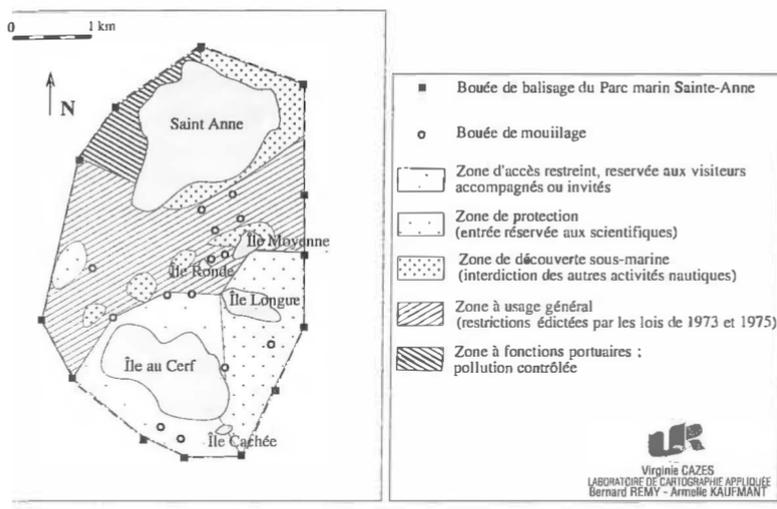
L'année 1994 marque un renouveau des hiérarchies entre environnement et développement. Jusque-là, le développement primait dans les faits sur la préservation des ressources naturelles. L'opportunité d'une étude d'impact était décidée par le seul Planning Authority⁶, sans le plus souvent que le Ministère de l'Environnement ne soit consulté. Depuis 1994, avec l'Environment Protection Act, l'impératif de préservation environnementale s'est affirmé et est devenu prééminent sur le développement économique. Désormais, le Ministère de l'Environnement décide de

6. Composante du Ministère du Développement Communautaire.

Figure 2 - Plan de zonage DOE-UICN
(d'après le Plan de Gestion du Parc marin Sainte Anne, 1995)



Plan de zonage proposé par les résidents du parc
(d'après le Plan de Gestion du Parc marin Sainte Anne, 1995)



l'opportunité et du degré d'approfondissement de toute étude d'impact et a seul compétence à autoriser la réalisation des projets de développement. L'Atlas des zones sensibles doit faciliter l'évaluation de la vulnérabilité spécifique des zones destinées au

développement. D'importantes restructurations engagées en 1996-1997 attestent de la nouvelle hiérarchie des valeurs dans les décisions politiques. Le Ministère de l'Environnement a été érigé en ministère à part entière. La Division des Parcs et de la Conservation a été détachée de la DOE, obtenant ainsi une autonomie financière (gestion des revenus des parcs et du budget obtenu du gouvernement) et politique (détermination de grandes orientations à long terme). Dans ce cadre renouvelé, le parc Sainte Anne est destiné à jouer un rôle majeur : il accueille les locaux de la Division des Parcs et de la Conservation sur l'île Sainte Anne ; il pourrait aussi devenir le centre marin régional de la région Afrique de l'est qui à ce jour ne possède pas de structure de protection centralisée.

LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS AUX SEYCHELLES : BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les lenteurs et les difficultés de mise en œuvre d'une véritable politique de protection des espaces marins et côtiers s'expliquent par des raisons diverses : l'existence de réserves de biodiversité protégées par l'isolement, la multitude des pressions qui s'exercent sur les pouvoirs politiques et une grave pénurie en moyens humains. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de rechercher une convergence d'intérêts qui pourrait seule à l'avenir garantir la cohérence des actions et le suivi des politiques de protection.

Stratégies de développement et de protection de la République des Seychelles

La dissémination de ses 115 îles et îlots vaut à la République des Seychelles de disposer d'une Zone Economique Exclusive de plus de 1 300 000 km². Cette immensité d'eaux territoriales saupoudrées d'îles garantit d'importantes réserves de biodiversité et de paysages naturels remarquables à l'écart des zones de développement. Ces espaces touristiques de choix constituent d'ailleurs le support de la stratégie de redéploiement touristique actuelle. Sur les îles granitiques peuplées, le développement national mis en œuvre dans les années 1970 doit être poursuivi afin de remédier aux insuffisances de l'habitat et de poursuivre des politiques de santé et d'éducation très populaires. Or le développement actuel est financé par les devises du tourisme et par les

revenus de la pêche, deux activités préjudiciables à la richesse et à la qualité de l'environnement marin, hauturier pour la première et côtier pour la seconde. Les fonds nationaux sont insuffisants, d'où une forte dépendance extérieure. Les revenus de la pêche sont obtenus par vente de licences à des navires étrangers auxquels sont fournis en complément des services portuaires de haut niveau à Victoria. Et le développement touristique des îles principales repose sur des associations financières de type « joint venture » qui font intervenir pour une large part les capitaux étrangers asiatiques et européens. Le développement touristique des îles éloignées, espaces mythiques et inaccessibles, dépend plus encore de propositions faites par des investisseurs étrangers rebelles aux contraintes environnementales. La dégradation progressive de la qualité de l'environnement marin et côtier dans le groupe des îles granitiques ne menace pas de ternir l'image de paradis tropical que donne l'archipel à l'extérieur. En effet les touristes sont peu aptes à percevoir les dégradations environnementales dans des milieux tropicaux qui leur sont inconnus, et les mythes d'un environnement préservé et riche en biodiversité marine se perpétuent, alimentés par le remarquable exemple médiatique que constitue l'atoll d'Aldabra⁷. Loin de l'occident continental anciennement et densément peuplé et dont l'environnement a été dégradé par l'exploitation des ressources naturelles au cours de cycles économiques successifs, il n'y a, dans l'imaginaire occidental, place que pour des îles paradisiaques ! A ces facteurs qui rendent peu préjudiciable pour le tourisme la dégradation des écosystèmes, s'ajoute la pénurie en spécialistes de l'environnement qui laisse l'initiative de l'exécution des politiques à des coopérants qui se relaient tous les deux ans et se succèdent dans l'ignorance de la richesse des réalisations qui ont précédé leur venue. Le suivi des actions est par conséquent médiocre, ce qui joue aussi en défaveur d'une protection efficace.

Il n'existe donc pas de pressions suffisamment fortes en faveur de la protection environnementale pour qu'elle devienne impérative et contraignante pour le développement économique alors qu'en revanche nombreux sont les facteurs favorables à la poursuite d'un développement peu soucieux de la dégradation du milieu naturel.

7. L'atoll d'Aldabra a été classé patrimoine mondial par l'UNESCO en 1982.

La recherche d'une convergence d'intérêts au service de la protection

Dans ce contexte, il faut rechercher aujourd'hui une convergence d'intérêts qui pourrait seule permettre de mettre en œuvre un processus de protection efficace. Plusieurs instruments et concepts pourraient en constituer les fondements. Pour limiter les coûts occasionnés par les dégradations environnementales et assurer la rentabilité à long terme des projets de développement, il est nécessaire de répartir les aménagements touristiques dans l'espace en fonction de la vulnérabilité spécifique des écosystèmes. Dans cette perspective, la cartographie des zones peu profondes de Mahé (IARE, 1997) présente une typologie des habitats suivant leur niveau de vulnérabilité. Elle doit donc permettre de promouvoir à l'avenir un développement côtier adapté aux contraintes du milieu. Elle rejoint dans sa philosophie l'approche anglo-saxonne en termes de capacité de charge et de capacité d'accueil. L'abandon récent des quotas qui limitaient la capacité d'hébergement officielle à 4 600 lits annonce un accroissement de la pression anthropique. Il en résultera une dégradation des conditions de confort sur les sites les plus fréquentés et une accélération inéluctable des dégradations environnementales si les principes d'aménagement actuels ne sont pas modifiés. Il serait intéressant de réfléchir aux possibilités de valorisation des côtes granitiques peu vulnérables et qui offrent des points de vue imprenables sur les îlots, des eaux claires et une tranquillité de plus en plus recherchée. Les expériences étrangères sont précieuses et des solutions de valorisation durable des espaces naturels adoptées par d'autres pays sont aujourd'hui à l'étude : le principe pollueur-payeur de la Nouvelle Zélande pour le financement de la politique de protection, le modèle de formation des personnels adopté aux Philippines pour disposer d'une équipe d'intervenants efficaces ou encore l'exemple est-africain d'accès très réglementé aux parcs. Des partenariats divers se mettent aussi en place avec des pays étrangers pour la formation de Seychellois au suivi des plages (Université de La Réunion/DOE) ou à l'élaboration et à l'utilisation d'un Système d'Information Géographique (Université de Laval/DOE). Enfin, la responsabilisation et l'implication des Seychellois dans la protection de la nature apparaissent de plus en plus comme une solution aux responsables de la politique touristique : la gestion participative est la condition de l'avènement d'un développement écotouristique qui satisferait durablement les

intérêts économiques de tous, tout en assurant la préservation des richesses naturelles.

Le parc marin des îles Sainte Anne présente une forte originalité au sein des zones protégées de l'archipel des Seychelles. De par sa position face à Mahé, il est très fréquenté et doté de fonctions économiques diverses qui sont à l'origine de l'état avancé de dégradation des écosystèmes et de conflits d'usage croissants. Il est nécessaire de trouver des solutions à ces difficultés pour sauvegarder les revenus touristiques du parc qui s'élèvent à 1,5 millions de roupies⁸ par an. Les problèmes environnementaux recensés dans le parc sont communs à de multiples espaces de l'archipel et doivent être enrayerés au risque sinon que ne se trouve compromise à l'avenir la prospérité de l'activité touristique sur laquelle repose le développement national. Les politiques de développement et de protection de la République des Seychelles s'enrichissent en cette période de nouveaux concepts : développement durable, Gestion Intégrée de la Zone Côtière, écotourisme, sensibilité et vulnérabilité des habitats. L'exemple du parc Sainte Anne permet de dresser, au-delà d'une monographie, un bilan de l'évolution des politiques et des conceptions des rapports existant entre environnement et développement dans l'archipel des Seychelles.



BIBLIOGRAPHIE

- DOE, *Sainte Anne marine national park proposed management plan*, 1995, 25 p. + annexes.
- CAZES-DUVAT V., « Développement soutenable et capacité de change des littoraux en milieu tropical insulaire : l'exemple de l'île de Mahé (archipel des Seychelles, océan Indien) », *Insula* (à paraître), 4 p.
- GOVERNMENT OF SEYCHELLES, *Environmental management Plan for the Seychelles 1990-2000*, 1990.
- GOVERNMENT OF SEYCHELLES, « Integrated Coastal Zone Management in the Seychelles », *Proceedings of the workshop*, 1995, 158 p.
- IARE, *Cartographie des zones peu profondes de Mahé*, à paraître.
- MARSHALL S., *Diagnostic notes on coral reefs and marine parks of Seychelles, Regional Environmental Programme COI/FED, pré-audit phase*, 1996, 73 p.

8. En mars 1998, 1 RS = 0,82 francs français.

- MORTIMER J.A., *Marine turtles in the Republic of Seychelles, Status and management*, UICN, 1984.
- PORCHER M., *Dragage et remblaiement en milieu récifal sur la côte est de Mahé. Prise en compte des contraintes d'environnement et proposition de solutions techniques*, 1990, 73 p.
- YOUNG T.R., *Environmental legislation in the Seychelles. Conservation and national parks laws and regulations*, 1993.